



## **SEANCE DU JEUDI 18 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 18 mai 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

**Présents :** Mrs Serge LANGEOIS, Didier ALPHONSE, Loïck LEGOUT, Ludovic LELANDAIS, Jean LAHOUSSE, Jean-François AUVRAY, Mmes Bernadette LOISON, Isabelle THÉRIN, Émilie ESTEVES.

**Absent excusé :** M. Xavier REGNAULT de PRÉMESNIL

**Absent non excusé :** M. Didier MAUPAS.

**Secrétaire de séance :** M. Didier ALPHONSE.

---

### **1- ORGANISATION DE L'AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG**

Monsieur le Maire fait lecture du rétro planning retenu en accord avec la CAUE :

<b><u>Mercredi 24/05</u> : 14h30</b>	<b>Réunion avec le CAUE</b>	- Réception du cahier des charges - Règlement de consultation - Avis de publicité
<b><u>Jeudi 15/06</u> à 20h30</b>	Conseil Municipal - Validation des pièces	
<b><u>Mercredi 28/06</u></b>	Publication de l'avis de publicité	
<b><u>Mercredi 13/09</u> à 12h</b>	Fin de réception des plis	
<b><u>Jeudi 14/09</u> à 9h</b>	Ouverture des plis / choix des candidats par la Commission Appel d'offres et le CAUE	
<b><u>Jeudi 28/09</u> à 14h30</b>	Visite sur place avec le CAUE	
<b><u>Mercredi 13/12</u> à 14h</b>	Auditions candidats	
<b><u>Jeudi 14/12</u> à 20h30</b>	Conseil Municipal	

### **CHOIX D'UN GÉOMETRE POUR LA RÉALISATION DU RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

La commune de Fresney le Puceux a engagé un programme d'étude pour l'aménagement de son cœur de bourg, et a mandaté le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement afin de l'assister gratuitement pour cet aménagement. Il est donc nécessaire de réaliser un relevé topographique selon un périmètre délimité.

Trois géomètres ont été sollicités :

Géomètres	Adresses	Propositions HT
<b>Cabinet Aménagéo</b>	9, place du Bras d'Or 14130 PONT L'ÉVEQUE	1 967 ,50 €
<b>Cabinet Patrick LALLOUET</b>	542 avenue des Dignes Parc Normandika – 14123 FLEURY S/ ORNE	Pas en mesure de réaliser actuellement cette prestation sur les bases de la consultation
<b>Cabinet GUIMARD-PIERROT</b>	43 avenue d'Hastings 14700 FALAISE	1 390 €

Après en avoir délibéré et compte tenu des offres, le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet GUIMARD-PIERROT pour la réalisation du relevé topographique pour l'aménagement du cœur de bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir le Géomètre GUIMARD-PIERROT domicilié 43 avenue d'Hastings – 14700 FALAISE pour un montant de 1 390 € HT.
- Décide d'autoriser M. le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.
- Demande de remettre le plan en format papier, vectoriel (type DWG) et fichier.

### **EXPERTISE PARASITAIRE AGENCE TELEFUNKO – MAISON CŒUR DE BOURG**

La présence éventuelle d'insectes xylophages a été constatée sur la maison cœur de bourg, M. le Maire propose dans un premier temps une expertise qui consiste à établir un état parasitaire de l'ensemble de l'immeuble, de délimiter les travaux et de convenir de la technique à employer.

Le coût du diagnostic est de **480 € HT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'Agence TELEFUNKO de St HONORINE DES PERTES (14520) pour la réalisation de l'expertise parasitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'Agence TELEFUNKO de St HONORINE DES PERTES (14520) pour un montant de 480 € HT.
- Décide d'autoriser M. le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

### **COMMERCE DE PROXIMITÉ – APPEL A CANDIDATURE :**

Monsieur LANGEAIS, se dit « **déçu de voir la personne qui avait été candidate ne pas donner suite** », puisque le commerce est le cœur du village. Ce commerce permettra de tisser du lien social intergénérationnel. »

Les membres du conseil municipal proposent de lancer un appel à candidature, une annonce sera publiée sur le site Internet.

**AMÉNAGEMENT TERRAIN DE JEUX** : l'aménagement d'un terrain de jeux est prévu à l'arrière de la maison cœur de bourg avec la table de ping-pong, un terrain de pétanque ainsi qu'un terrain de volley. Le coût est d'environ 2 000 € TTC. (Terrassement – implantation – mise en forme)

**NOM PLACE DU CŒUR DE BOURG** : la réflexion est toujours en cours, deux propositions : place du 11 novembre et place des Rochambelles.

### **2- FONDATION DU PATRIMOINE – RESTAURATION DES VITRAUX A L'ÉGLISE SAINT MARTIN**

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire,

De solliciter l'obtention auprès des différents Co-financeurs d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier prévisionnel (cf. modèle du plan de financement page 6)

De valider la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement, conformément à l'échéancier ci-après :

Montant des travaux TTC à la charge de la commune : **13 716 € TTC**

Montant des travaux TTC	2017	2018	2019
13 716 €	4 572 €	4 572 €	4 572 €

Dans le cas où les aides obtenues seraient inférieures ou supérieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou à la réactualisation de la part résiduelle à la charge de la commune serait soumise à l'assemblée délibérante.

### **3- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL – SUISSE NORMANDE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET BALAYAGE DE LA TANNERIE**

Après exposé, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la convention de mise à disposition du service espaces verts de la commune de Fresney le Puceux auprès du service environnement de la CDC Cingal - Suisse Normande pour une durée de 2 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, la commune facturera à la Communauté de Communes les heures effectuées par les employés communaux.

### **4- SDEC ÉNERGIE – RENOUELEMENT DU LAMPADAIRE 01-016 – RUE PRINCIPALE**

Suite à une intervention de dépannage sur le foyer accidenté n°01.016 situé rue Principale, l'entreprise chargée de l'exploitation pour le compte du SDEC ENERGIE, est intervenue et a constaté le sinistre. (Tiers non identifié)

Après délibération, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour le renouvellement du foyer 01-016 rue Principale.

La contribution des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,

La contribution de la commune s'élève à la somme de 707,11 €, correspondant au montant du devis de 1 131,38 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

La commune demande que l'ouvrage soit équipé d'une prise guirlande comme avant sinistre.

La commune s'engage à verser cette somme dans les caisses du receveur du SDEC ENERGIE dès que l'avis lui sera notifié.

La commune s'engage à voter les crédits au compte 65541

Période souhaitée de réalisation des travaux : à réception de l'acte d'engagement signé.

### **5- SDEC ENERGIE – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE TARDIF – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé sur les bases de cette étude préliminaire, à 111 413,65 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55%, sur le réseau d'éclairage de 55% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 53 751,23 €, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : courant 2018 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : début des travaux d'aménagement du cœur de bourg.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation soit :
  - Par recours à l'étalement des charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de 10 ans soit par an 6 463,12 €
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 2 785,34 €,
- Autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

## **6- DÉMISSION D'UN ÉLU**

En date du 20 avril dernier, Monsieur Serge HAMARD, conseiller municipal a décidé de démissionner pour raisons personnelles. Sa demande a été transmise à la Préfecture le 20 avril.

## **7 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ROUTE DE BOULON**

Considérant les travaux envisagés pour la création d'un cheminement piéton sécurisé route de Boulon pour l'acheminement des enfants à l'école estimés pour un montant de **45 859,50 € HT**.

Monsieur le Maire a décidé de solliciter l'aide du Département du Calvados au titre des amendes de police et de la sécurité routière pour les travaux de création d'un cheminement piéton sécurisé route de Boulon.

### **Subvention du Conseil Départemental (amendes de police / sécurité routière)**

Travaux cheminement piétons 40% de 40 000 € HT (dépense plafonnée) : 16 000,00 €  
Part communale (autofinancement) : 29 859,50 €

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Calvados la demande de subvention au titre de la sécurité routière et des amendes de police.

## **8- DÉFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DE FRESNEY LE PUCEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;  
Considérant que par requête en date du 28 mars 2017 par M. Xavier REGNAULT de PRÉMESNIL, demeurant au 1 le Château à Fresney le Puceux, Mme Gladys LOUARN, M. Jean-Pierre AMANS demeurant 1 route de Boulon à Fresney le Puceux,, Mme Sandrine LECARDONNEL-MAUBERT et M. Yoann LECARDONNEL demeurant 3 route de Boulon à Fresney le Puceux ont déposé devant le Tribunal Administratif de CAEN un recours visant à l'annulation de l'arrêté en date du 27 janvier 2017 délivré à la SAS LCV Développement un permis d'aménager pour la création de 19 lots de terrain à bâtir à usage d'habitation, dont 1 lot en résidence seniors, sur un terrain situé route de Boulon – 14680 Fresney le Puceux ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire :  
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Caen.

Désigne Maître Mylène CASSAZ, avocat au 17 rue Dumont d'Urville à CAEN (14000) pour représenter la commune dans cette instance.

## **9- DIVERS**

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le comptable public expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement du titre N°105 d'un montant de 6,90 € du 31/03/2011 relatif à des frais de garderie et demande l'admission en non-valeur.

Il s'agit d'une recette qui n'a pu être recouvrée malgré les procédures employées. Il convient de régulariser la situation budgétaire de la commune

La somme de 6,90 € est prévue au chapitre 65, article 6541.

### **INSTALLATION PHOTOS ET VIDÉOS :**

Un week-end portes ouvertes d'art et de convivialité du **30 juin au 2 juillet 2017** dans l'atelier de M. ETTORE LABBATE au 11 rue Principale à Fresney le Puceux.

#### **Programme :**

**Vendredi 30 juin :** vernissage à 18 heures

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet :** visites libres de 14h à 20h

**Dimanche 2 juillet :** concert à l'église de Fresney le Puceux suivi d'une soirée conviviale à l'italienne chez l'artiste.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de verser la somme de 100 € à M. LABBATE avec 7 voix pour et 2 voix contre.

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association « Pour la Qualité de Vie à Fresney le Puceux » :** le Concert Gospel qui a été organisé le Vendredi 28 avril dernier en l'église Saint-Martin a été un véritable succès, Monsieur LANGEOIS tient à les remercier pour cette ambiance chaleureuse.

**Association « Activités et Loisirs » :** la fête des voisins se déroulera le vendredi 19 mai prochain. La maison cœur de bourg servira de base de repli en cas de mauvais temps.

**GARDERIE COMMUNALE :** certains parents souhaiteraient voir la garderie prolongée de 30 minutes le soir. Les membres du conseil approuvent cette demande à l'unanimité sous réserve de la disponibilité du personnel.

### **RAMASSAGE SCOLAIRE AU LOTISSEMENT « LA MARLANDE » :**

M. le Maire confirme que le conseil syndical a voté la suppression du ramassage des élèves primaires et maternelles du lotissement de Fresney à la rentrée prochaine.

Cette décision émane de l'application du règlement départemental du transport scolaire qui précise à l'article 35 que l'élève doit être domicilié à plus de 2.5 kilomètres de son établissement scolaire pour être pris en charge.

Il est vrai qu'une dérogation avait été donnée jusqu'alors car cela ne posait pas de problème de surcharge dans le bus. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et les nouvelles constructions à Boulon prédisent encore une augmentation des effectifs dès la rentrée prochaine.

La commune engage une réflexion pour aménager et sécuriser ce cheminement dans les meilleurs délais. Le pédibus sera maintenu au moins jusqu'au 31/10/2017.

### **Compte rendu du 30 mars 2017 : correctif à la demande de M. Xavier de PRÉMESNIL :**

Au § Modification statutaire pour la compétence habitat, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas approuver le projet de modification statutaire à 9 voix pour et une voix contre.